

## CERTIFICATION DES COMMISSIONS DES JEUNES 2018

### Compte rendu de la réunion de certification du 10 décembre 2018

Jury :

TSCHANN Bruno- HELL Jean Michel (COC) – JAEGY Denis (JD) – BOIS Frédéric (LABEL) - BLUM Frédéric (FORMATION) - KEGLER Thierry (ARBITRAGE) – WILLMANN Jean-Louis (PRESIDENT)  
Le représentant du CREDIT MUTUEL est en cours de nomination suite au départ à la retraite de M.SCHOENE.

La commission s'est réunie le lundi 10 décembre au siège du comité.

22 dossiers ont été déposés, trois de plus que l'année dernière. Un seul incomplet n' a pas été certifié.

#### **Quelques chiffres :**

*Tous les clubs nationaux ont obtenu la certification à l'exception d'un seul pour dossier incomplet.*

*Les commissions des jeunes de tous les clubs régionaux ont obtenu la certification, soit 10 clubs auxquels s'ajoute ST LOUIS au bénéfice de la convention avec VILLAGE NEUF.*

*5 clubs départementaux complètent le tableau : HORBOURG WIHR - UCJE DANNEMARIE - SAUSHEIM - WINTZENHEIM - ENTENTE MULHOUSE*

Si les clubs font des efforts au niveau de l'accueil et de la part extra-sportive, on notera toutefois:

- que la qualification des entraîneurs reste à améliorer
- que si le cahier des charges pour les JAJ est respecté on le doit en grande partie grâce aux écoles d'arbitrage présentes dans 21 clubs sur les 21 certifiés. C'est énorme.

Les rapports d'activité sont révélateurs de la richesse des actions proposées et de l'aspect inventif dont font preuve les acteurs des commissions des jeunes. Car il n'y pas de modèle unique, c'est bien la variété et la créativité qui contribuent à la qualité de notre implication pour les jeunes.

Les trois rapports primés par le Crédit Mutuel sont ceux de :

Rappelons qu'une commission des jeunes est un lieu où :

- on fédère les entraîneurs-animateurs, les parents et les dirigeants
- on s'exprime afin de connaître les besoins et les attentes de chaque équipe
- on organise la prise en charge des jeunes -qui fait quoi?
- on définit une stratégie d'ensemble
- on établit une relation durable à l'école avec ou sans le concours du comité 68

*Car c'est probablement la mission la plus noble que vous remplissez en vous inscrivant dans cette démarche. A partir de 2 équipes vous avez l'opportunité de créer une petite commission destinée à la promotion et à l'engagement des jeunes dans votre club mais aussi pour votre commune. Alors n'hésitez plus, demandez-nous conseil s'il le faut et rejoignez nous en 2019.*

**La remise des certificats aura lieu le vendredi 8 février 2019 au l'espace 110 d'ILLZACH au cours de la soirée des récompenses du comité 68.**

Bienvenue aux certifiés 2018 et nos félicitations.

Mulhouse, le 13 décembre 2018

Jean-Louis WILLMANN  
Président

## CERTIFICATION DES COMMISSIONS DES JEUNES 2018/2019

	CLUB	NIVEAU	Participation allouée
1	US ALTKIRCH	2+ Label féminin	250€ + 150€
2	CERNAY WATTWILLER HB	2	250€
3	HBC SAUSHEIM	1	150€
4	COLMAR HC	2	250€
5	UCJE DANNEMARIE	1	150€
6	HANDBALL DOLLER BURNHAUPT GUEWENHEIM	1	150€
7	HBC HORBOURG WIHR	1	150€
8	HBC KINGERSHEIM	2 + Label féminin	250€ + 150€
9	CS LABAROCHE	1	150€
10	MASEVAUX HB	1	150€
11	ASPTT MULHOUSE RIXHEIM	2	250€

12	FC MULHOUSE	2	250€
13	CCA ROUFFACH/HBVN SOULTZMATT	2	250€
14	CS SAINT LOUIS	2	250€
15	SOULTZ BOLLWILLER HB	1	150€
16	HBC THANN STEINBACH	2+ Label féminin	250€+150€
17	HB VILLAGE NEUF	2 + Label féminin Avec ST LOUIS	250€ +150€
18	US WITTENHEIM ENISISHEIM	2+ Label féminin	250€+150€
19	ENTENTE MULHOUSE	1	150€
20	HBC WINTZENHEIM	1	150€
21	AS COTEAUX HANDBALL	2	250€

Les 3 rapports primés par le CREDIT MUTUEL sont:  
THANN STEINBACH - KINGERSHEIM - WITTENHEIM

Si vous souhaitez un commentaire relatif au résultat de votre demande de certification n'hésitez pas à me contacter au 03 89 27 31 73 (JL WILLMANN) avant le 30 décembre 2018 en dehors des jours fériés.

Aux participations s'ajouteront pour les labels école de handball, 100€ pour l'OR, 70 € pour l'ARGENT et 50€ pour le BRONZE et label simple.

### **A propos du label féminin :**

Dans le cadre du plan de féminisation et conformément à la volonté de la coordination féminine du comité 68 de dynamiser le handball féminin , nous avons procédé à l'attribution du 3ème label féminin.

Pour l'obtenir il faut obligatoirement avoir une commission des jeunes certifiée et par conséquent avoir un label école de handball.

En plus il faut satisfaire aux conditions suivantes :

- ▶ avoir le 2ème niveau de la certification pour les cadres techniques
- ▶ avoir une filière complète des moins de 11 aux moins de 18 (au moins 1 équipe par catégorie)
- ▶ être en règle avec les JAJ
- ▶ un rapport d'activités doit être joint obligatoirement



JL WILLMANN  
Président